



Nouvelles du Grand Conseil

Neuchâtel, 25 mars 2022

Retour sur la session des 25 et 26 janvier 2022 du Grand Conseil neuchâtelois

[ordre du jour de la session des 25 et 26 janvier 2022](#)

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

Loi sur la faune sauvage (LFS) ([20.198com](#))

Une mesure proportionnée et dans l'air du temps

La députée Karin Capelli a présenté la position du groupe.

« Le groupe socialiste a fait bonne lecture du présent rapport. Aujourd'hui, il est possible dans notre canton de chasser sans s'inquiéter outre mesure de sa consommation d'alcool. Fort heureusement, cela n'a pas conduit à un événement dramatique, mais un fait divers relaté l'année dernière a amené notre parlement à se pencher sur la question. La solution proposée, soit l'interdiction de la pratique de la chasse sous l'influence de l'alcool au même titre que ce qui est en vigueur dans la Loi sur la circulation routière, paraît être une mesure proportionnée et dans l'air du temps, puisque d'autres cantons sont en réflexion sur cette même question. En outre, selon les échos obtenus, le texte qui nous est soumis ne fait pas l'objet de contestation de la part du milieu visé. Ainsi, le groupe socialiste se prononcera dans son ensemble en faveur de cette modification. » •

Le projet de loi est adopté par 83 voix contre 5.

LSt – Congé maternité ([20.210com2](#))

Un débat d'un autre temps, symptôme d'une menace envers les acquis sociaux

Le député Romain Dubois a présenté la position du groupe.

« Nous devons dire d'abord que nous rejoignons l'appel de Mme Béatrice Haeny aux petites entreprises de conclure plutôt des CCT que de s'en tenir au minimum légal, c'est vrai que cela réduira les inégalités avec le secteur public.



Nouvelles du Grand Conseil

Un congé maternité complet pour celles qui ne souffrent pas de problèmes de santé pendant leur grossesse ; un congé maternité complet pour celles qui souffrent de problèmes de santé pendant leur grossesse mais non liés à leur grossesse ; un congé maternité complet pour celles qui souffrent de problèmes de santé liés à leur grossesse mais reconnus comme – nous citons le règlement – de « graves complications médicales » par le médecin cantonal lui-même ; encore et toujours, un congé maternité complet pour celles qui souffrent de problèmes de santé liés à leur grossesse mais qui ne sont pas indiqués tels quels dans le certificat médical établi par leur médecin traitant. Pour les autres femmes de la fonction publique qui n'ont ni la chance de rester en bonne santé durant leur grossesse ni celle de rentrer dans l'une des cases réglementaires kafkaïennes que nous venons de décrire, ce sont des jours voire des semaines de congé maternité perdus. Lorsque deux situations semblables – ici, des femmes pendant leur grossesse – sont traitées de manière différente par la loi, c'est ce que l'on appelle une inégalité de traitement, et la seule manière pour une inégalité de traitement d'être acceptable juridiquement, c'est que le critère de différenciation utilisé soit jugé pertinent. Or, dans le cas d'espèce, demandons-nous quel est le critère de différenciation entre les femmes au congé maternité complet et les femmes au congé maternité tronqué. La réponse est simple, c'est la présence de problèmes médicaux et la provenance de ces problèmes. Ce critère est-il utile, est-il pertinent ? En tout cas pas pour les femmes dont le congé est réduit, ni d'ailleurs pour tous les autres employés de la fonction publique. Et nous verrons même, à compter que ce motif soit pertinent pour légitimer une discrimination, que cette règle n'apporte même pas d'économies substantielles à l'État.

En d'autres termes, Mesdames, Messieurs, il est douteux que ces congés maternité tronqués soient acceptables d'un point de vue juridique et il est certain qu'ils sont inacceptables d'un point de vue politique. Mais nous croyons comprendre que nous partageons presque toutes et tous cette vision puisque que cette injustice n'a été défendue jusqu'à maintenant, sauf erreur, par aucun groupe.

Quel n'a donc pas été notre étonnement de découvrir l'amendement du groupe libéral-radical, sans même parler de celui du groupe UDC. Alors que nous parlons de régler une injustice qui touche tout au plus vingt femmes par année dans le canton de Neuchâtel, la droite propose de péjorer les congés maternité des milliers de femmes concernées par cette loi. En dehors du fait que ces amendements n'ont absolument aucun rapport avec le projet de loi de base, ils reposent sur un raisonnement complètement absurde. Au lieu de régler une inégalité en la supprimant simplement, la droite propose un nivellement par le fond. La situation sera pire pour tout le monde, mais au moins elle le sera de manière égale. Le pire dans tout cela, c'est que ces amendements ne peuvent même pas être motivés par des raisons financières : quelques jours de plus de congé maternité pour 15 à 20 femmes par année sont des conséquences financières dérisoires. Ainsi, si ces propositions de réduire les congés maternité ne visent pas vraiment à supprimer une injustice ni à compenser les coûts de la loi proposée, il faut les prendre telles qu'elles sont, comme des tentatives de torpiller le projet de base ou d'imposer un débat qui n'a rien à voir avec celui-ci.



Nouvelles du Grand Conseil

Mesdames, Messieurs les député-es, le groupe socialiste vous propose d'en rester au but limpide du projet de loi qui vous est proposé : corriger une injustice pour un coût insignifiant. Quant aux deux propositions hors sol de la droite, sur lesquelles nous reviendrons plus tard, elles seront sèchement refusées. »

La députée Garance La Fata a rapporté le texte de Corine Bolay Mercier.

« Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs,

C'est ce qu'on pourrait appeler la marotte des partis de droite. Une fonction publique trop bien traitée, qui vit au-dessus de ses moyens, inefficente par rapport au privé. Aujourd'hui, les groupes libéral-radical et UDC, en fanfare, s'attaquent au congé maternité. D'une inégalité de traitement entre femmes enceintes, aujourd'hui présente dans la loi sur la fonction publique, ces deux groupes détériorent de façon incompréhensible le congé maternité. Quand on regarde les chiffres de certaines entreprises privées, nous n'avons jamais entendu les groupes libéral-radical et UDC s'offusquer, dire que c'est trop généreux. Mais quand c'est à la fonction publique, cela coince toujours.

Elle se permet donc de revenir sur l'une des dernières sessions, lorsque nous avons traité de la baisse du taux de cotisation à la caisse de prévoyance. Nous avons entendu le Conseil d'État vanter la baisse du taux afin de favoriser l'attractivité de l'emploi de la fonction publique neuchâteloise. Il nous a été dit que le projet de baisse de cotisation permettrait d'attirer de nouveaux talents. Or, quand il s'agit d'un congé maternité à raboter, où est passé ce discours? À aucun moment dans ce débat, la droite et le Conseil d'État nous disent qu'ils cherchent à améliorer l'attractivité de l'emploi.

C'est bizarre tout de même que ce qui est vrai pour la caisse de pensions ne le soit pas pour l'assurance maternité ! Au contraire, avec les 16 semaines proposées par le groupe libéral-radical et les 14 semaines du groupe UDC, le message est très clair : sabrer les acquis sociaux de la fonction publique ! Ensuite, la droite évoque le terme de compromis. Quelle usurpation de terme ! Un compromis, faut-il le rappeler, est un paquet où chaque partie a fait un pas vers l'autre. Dans notre cas, la droite a certes supprimé une inégalité de traitement entre les femmes bénéficiant de 17,4 semaines et 16 semaines, mais elle ne le fait que dans un sens, en introduisant 16 semaines pour toutes les femmes, même celles qui n'ont pas de problème de santé avant l'accouchement. Avec ce projet, toutes les femmes sont perdantes ! Mais de quel compromis parlent donc les groupes libéral-radical et UDC ? Les mots ont du sens et il ne s'agit pas de les galvauder ! »

La députée Martine Docourt Ducommun s'est également exprimée pour le groupe.

« Nous avouons que nous sommes quand même un peu surpris de l'argumentaire de la porte-parole du groupe libéral-radical qui a été utilisé jusqu'à maintenant. Nous croyons que nous siégeons depuis de nombreuses années ensemble dans cet hémicycle et nous avouons que la lecture qui est faite de la fonction publique nous interroge quand même. La fonction publique



Nouvelles du Grand Conseil

neuchâteloise n'a pas de privilèges. La droite s'attaque dès qu'elle le peut à la fonction publique neuchâteloise depuis de nombreuses années. Depuis de nombreuses années, elle propose des mesures d'économie. À chaque budget, on voit la volonté de réduire certains postes et ces réductions de postes ont des impacts sur le travail de la fonction publique, une fonction publique qui doit faire plus avec moins pour ses travaux au sein de l'administration. Durant ces dix dernières années, on a eu aussi parfois des salaires qui étaient gelés, qui n'ont pas eu d'augmentation, pour des raisons d'économie aussi. Donc ce sont aussi des événements importants qui ont touché la fonction publique ces dernières années. On voit aussi que même avant la crise Covid-19, la fonction publique était sous pression à cause de ces mesures d'économie qui ont touché l'ensemble de l'administration neuchâteloise.

Ce que nous trouvons assez ahurissant, c'est de sortir l'étude BAK Basel dans ce débat. Pour rappel, cette étude parlait d'éléments financiers, ne mentionnait pas les conditions de travail mais pointait du doigt les effectifs. Et nous croyons que depuis la sortie de ce rapport, nous avons eu à plusieurs reprises l'occasion de débattre sur son contenu.

Ce qu'il faut dire avec la mesure proposée par le groupe libéral-radical : ce n'est en aucun cas une mesure d'économie ; en aucun cas on va diminuer les dépenses de l'État avec une telle mesure. Cela se compte en quelques milliers de francs et nous croyons qu'à l'échelle du budget cantonal, nous ne pouvons pas parler d'économie.

Ce qui nous désole aujourd'hui, c'est finalement qu'en 2022, on en est encore à se battre contre le démantèlement des droits acquis. Un droit qui est acquis dans le canton de Neuchâtel depuis plus de trente ans. Cela fait trente ans que l'on a une telle mise en œuvre. Lors de la Grève des femmes en 2019, où la grande majorité du parlement a appelé à se mobiliser pour le 14 juin 2019 et où le groupe libéral-radical a soutenu une résolution qui allait dans ce sens en disant qu'il y avait à travailler sur la question de l'égalité dans notre canton, il y a eu un appel à la mobilisation.

Et aujourd'hui, nous sommes en train de discuter d'un démantèlement d'un acquis social alors que nous devrions peut-être parler de congé parental. Alors oui, à Neuchâtel, on a un congé paternité qui est assez précurseur dans ce domaine-là, mais peut-être qu'on devrait avoir d'autres discussions en ce temps, sachant que le monde évolue et que nous devons prendre des dispositions dans ce sens-là. Et non, l'État ne génère pas de bénéfices ! Comme si cet argument sortait tout d'un coup, c'est la grande apparition qui est faite aujourd'hui quand on parle du congé maternité.

En fait, nous sommes en train de parler du congé maternité et cela nous rappelle que l'État ne génère pas des bénéfices. Nous trouvons assez incohérent le fait qu'on ait une telle discussion encore en 2022 quand on parle de la fonction publique, tout en sachant aussi que la crise que nous traversons démontre très bien que l'État a un rôle important, qu'il a des prestations à fournir et c'est dans ce sens-là que la fonction publique est importante et qu'il nous faut aussi la dorloter.



Nouvelles du Grand Conseil

Alors, que le groupe libéral-radical prenne l'exemple de Julie nous donne en tout cas assez mal au ventre ; tout d'un coup, le groupe libéral-radical se préoccupe de Julie, Julie qui, c'est vrai, a un travail pénible et pas suffisamment payé. Nous croyons que nous sommes tous d'accord de dire qu'il y a des métiers, des professions, dans lesquels il y a des améliorations à avoir, mais que le groupe libéral-radical se donne le droit de prendre cet exemple pour le comparer à la fonction publique nous donne assez mal au ventre. C'est clair que Julie, même si on réduit le congé maternité, ne paiera pas moins d'impôts. Nous voulons dire qu'il ne faut pas donner l'illusion qu'en réduisant ce congé maternité, on ait une réduction d'impôts pour Julie ou pour d'autres personnes qui travaillent dans des métiers pénibles. Alors, oui, il y a des métiers pénibles et nous aimerions que le groupe libéral-radical se batte au niveau cantonal mais aussi au niveau national pour que Julie puisse avoir de meilleures conditions de travail et puisse évoluer dans une société qui tend vers davantage d'égalité. »

Le député Romain Dubois a défendu la position du groupe dans le débat portant sur les amendements.

« Abolition de la peine de mort en France, première diffusion de l'émission Les Babibouchettes à la Télévision suisse romande (TSR), début de l'heure d'été en Suisse, entrée du principe d'égalité entre hommes et femmes dans notre Constitution fédérale. Cela paraît quand même lointain et c'est l'année 1981. C'est cette même année qu'un Grand Conseil, avec moins de 8% de femmes, où la droite disposait d'une majorité absolue, a adopté le congé maternité de 17,4 semaines dont nous parlons aujourd'hui. Ce qui se passe devant notre Autorité avec les amendements qui nous sont présentés n'est ainsi de loin pas anodin. Ce sont des acquis sociaux, qui datent de plus de trente ans et qui ont bénéficié à des dizaines de milliers de femmes, que l'on nous propose de raboter. Imaginez une seconde le tableau : un congé maternité voté par des hommes et démantelé plus de trente ans après par le parlement le plus féminisé de Suisse.

Rendons-nous à l'évidence, ces amendements ne sont plus de notre temps ! Partout dans le privé, on constate des augmentations de congé maternité. Depuis environ un an, le congé paternité est entré en vigueur en Suisse et depuis peu, fleurissent dans divers cantons des initiatives visant à instaurer des congés parentaux.

Et que l'on ne croit pas que les employées de l'État sont les plus avantagées : parmi les dix plus grands employeurs du canton de Neuchâtel, cinq entreprises privées offrent un congé à 18 semaines à 100% : Swatch Group, Richemont, Migros, Coop, LVMH et une, Philip Morris, offre même 22 semaines. Ce sont bien les employeurs publics qui arrivent en queue de ce classement.

Mesdames, Messieurs, lorsqu'un acquis social est attaqué, ce sont tous les autres, publics ou privés, qui sont menacés. Si le canton de Neuchâtel diminue fortement son congé maternité, comment peut-on espérer améliorer ou ne serait-ce que maintenir les conditions de travail existantes dans le privé ? Si le premier employeur du canton, qui se trouve également être le législateur, décide d'abaisser les droits de ses employées, pourquoi les entreprises privées feraient-elles des efforts ?



Nouvelles du Grand Conseil

Nous l'avions dit en début de législature, le groupe socialiste refusera toute attaque contre les acquis sociaux dans ce canton. Il combat donc avec toute sa détermination, avec l'indignation des nombreuses personnes qui ont manifesté tout à l'heure et avec la force de l'Histoire, ces amendements iniques.

Quant au vote qui opposera les deux amendements, Machiavel disait : « En politique, le choix est rarement entre le bien et le mal, mais entre le pire et le moindre mal. » Le groupe socialiste n'est définitivement pas machiavélique et s'abstiendra de voter pour l'une ou l'autre de ces propositions. 14 semaines ou 16 semaines, les deux sont absolument inacceptables dès lors qu'ils signifient exactement la même chose : une attaque contre les droits des travailleuses !»

•

L'entrée en matière est acceptée par 84 voix contre 9.

Le projet de loi est adopté par 55 voix contre 39.

Le classement de la motion 21.184 est accepté par 94 voix sans opposition.

Faculté des sciences économiques – Neuchâtel Assainissement des toitures ([21.044ce](#) et [21.044com](#))

Un projet enthousiasmant

La députée Joëlle Eymann a présenté la position du groupe socialiste.

« Le rapport 21.044 qui nous est présenté s'inscrit dans la volonté d'assainir les toitures des bâtiments de l'État. En les équipant de panneaux photovoltaïques, ce projet d'assainissement est de très bonne facture, cela mérite d'être souligné. Notre groupe tient à en remercier les auteurs. Nous saluons le fait que ce présent rapport est en parfaite adéquation avec la transition énergétique et, de ce fait, permet à notre État de se montrer exemplaire dans le domaine de l'assainissement de ses bâtiments. Nous tenons à souligner le choix de soutenir l'innovation technique par des tuiles solaires, même si, dans un premier temps, cela peut induire un coût plus élevé.

Par ailleurs, notre groupe est très satisfait que le montant consacré au pourcent culturel puisse bien se concrétiser, afin de soutenir au maximum une production artistique régionale. Dans une optique de soutien à l'économie de proximité et de circuits courts, nous soulignons le fait que de permettre à des acteurs régionaux d'obtenir des mandats publics tels que celui-ci est très appréciable.

Toutefois, une question subsiste concernant l'indépendance de l'Université face à des partenaires privés : le Conseil d'État peut-il nous assurer que le financement par des dons privés est bien assuré par un règlement strict garantissant le maintien de la neutralité de l'enseignement ?



Nouvelles du Grand Conseil

Le groupe socialiste acceptera le présent rapport. » •

Le projet de décret est adopté par 94 voix sans opposition.

Apprendre les gestes de premiers secours à l'école ([21.046ce](#))

Une réponse satisfaisante aux yeux de la majorité

Le député Hugo Clémence a défendu la position du groupe.

« Le groupe socialiste remercie le Conseil d'État pour son rapport, dont la lecture a retenu bien évidemment toute son attention.

Il s'agissait pour notre groupe de déterminer si le gouvernement satisfaisait à la demande formulée par le postulat 20.119 relatif à l'enseignement des gestes des premiers secours dans les écoles neuchâteloises. Bien que pétri par quelques réticences s'exprimant notamment à travers une demande complémentaire de budget, le groupe socialiste soutiendra majoritairement le classement de ce texte, mais nous devons quand même vous faire part de certaines absentions et de certains refus en son sein.

Il formule surtout le vœu qu'une sensibilisation de qualité et en quantité suffisante pourrait être proposée malgré les contraintes évoquées par le gouvernement, que nous comprenons. Proposer aux jeunes une sensibilisation aux premiers secours pratiques ou théoriques – nous pensons là par exemple aux numéros d'urgence – permet à la fois de leur offrir des outils de base, mais également de les sensibiliser à des professions qui connaissent aujourd'hui des pénuries.

Il va sans dire qu'une petite piqûre de rappel, telle qu'elle est évoquée d'ailleurs par le gouvernement, ne fera pas grand mal non plus et ne peut être qu'encouragée. En effet, tous les élèves ne passeront peut-être pas leur permis de conduire, par exemple, et n'auront par conséquent pas tous l'occasion de se rafraîchir la mémoire, et c'est un pendulaire ferroviaire qui vous en parle.

Au final, il ne s'agit bien sûr pas de faire des écoliers neuchâtelois des auxiliaires médicaux, mais nous pouvons tout de même saluer la volonté du Conseil d'État d'apporter des compléments en la matière, que nous espérons quand même les plus complets possibles.

Bref, vous l'aurez compris, le groupe socialiste acceptera à la majorité le classement de ce postulat, mais s'abstiendra pour une partie et le refusera pour une autre. » •

Le classement du postulat 20.119 est accepté par 61 voix contre 19



Commission thématique Digitalisation ([21.168com](#))

Une thématique qui ne peut être traitée que de manière transversale

La députée Sarah Fuchs-Rota a présenté la position du groupe.

« M. Lionel Rieder a bien anticipé notre prise de parole, mais nous vous remercions quand même de nous écouter. Le groupe socialiste rejoint les questionnements déjà soulevés dans le rapport du bureau au Grand Conseil, mais ne partage pas sa conclusion.

Pour commencer, de manière générale, notre groupe peine à trouver du sens dans la constitution d'une telle commission. En effet, selon notre point de vue, la digitalisation n'est pas un sujet en soi ! La digitalisation est une thématique transversale et technique, ainsi qu'un outil de la stratégie de gestion. Par ailleurs, elle n'est pas un outil politique et elle ne dispense pas de débattre du fond d'un sujet.

Dès lors, lorsque le Grand Conseil devra traiter d'un sujet qui pourrait être lié à la digitalisation, inévitablement ce sujet devra être débattu au sein de plusieurs commissions. Ainsi, avec la constitution d'une telle commission, d'une part, les tâches du Grand Conseil tendront à se complexifier et, d'autre part, le travail parlementaire sera ralenti. De plus, elle aura un impact sur le bon fonctionnement du Grand Conseil qui, au travers de celle-ci, pourrait se substituer aux compétences du Conseil d'État. En d'autres termes, elle risque d'empiéter tant sur le rôle de la commission de gestion et de son rôle à jouer quant à la haute surveillance de l'État, mais également sur la stratégie de gestion qui appartient, elle, au Conseil d'État.

Avec un regard pragmatique, nous n'arrivons pas à concevoir la plus-value et l'intérêt de la constitution d'une telle commission en regard de la charge de travail supplémentaire, mais surtout des enjeux de confusion de rôles et de stratégie de gestion de la surveillance de l'État.

Pour notre groupe, si, malgré tout, la création de cette commission venait à être acceptée par notre parlement, nous considérons que son rôle devra dans tous les cas être subsidiaire par rapport à la commission de gestion ainsi qu'aux autres commissions thématiques. C'est dans cette optique que notre groupe a déposé un amendement. Une fois encore, le numérique est un outil pour atteindre un certain objectif, et non pas un but en soi.

Notre groupe s'opposera donc unanimement à la création de cette nouvelle commission Digitalisation. » •

L'entrée en matière est acceptée par 63 voix contre 28.

Le projet de décret est adopté par 53 voix contre 31.

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 25 mars 2022.

Nouvelles du Grand Conseil



Parti socialiste
neuchâtelois

Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.